

Mairie
DeST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MORIN Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2022

Présents : Mmes BEGUIN Fabienne, GIRBES Odile, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle, MM. AROD François, FERLIN Damien, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, JOUFFRAY Stéphane, MORIN Christian, SARTORE Dominique, SOARES Armindo.

Absents excusés : M. DAUTY Jean-Christophe (procuration à Marie GUIRIMAND, Mme D'AGATA Rachel (procuration à Franck GERBOUD), M. LAFOREST Jean-Daniel (procuration à Damien FERLIN), Mme DUCRET Maïté (procuration à Odile GIRBES)

N°53

OBJET :
Tarifs eau et
assainissement
consommation 2023

Absents : M. DUC MAUGE Michel, GUENICHE Lucie, PINTER François, SECCHI Virginie

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2023, d'appliquer les tarifs suivants concernant la facturation eau et assainissement.

EAU POTABLE :

Prix du mètre cube : 0.90€

Partie fixe 35.00€

Location compteur

- pour un compteur diam. 15 débits nominal 1.5m3/heure :	9.00 €
- pour un compteur diam. 20 débits nominal 2.5m3/heure :	9.00 €
- pour un compteur diam. 25 débits nominal 3.5m3/heure :	18.00 €
- pour un compteur diam. 30 ou 32 débits nominal 5 à 6 m3/heure :	18.00 €
- pour un compteur diam. 40 débits nominal 10 m3/heure :	30.00 €
- pour un compteur diam. 50 débits nominal 15 m3/heure :	30.00 €
- pour un compteur diam. 60 débits nominal 20 m3/heure :	50.00 €
- pour un compteur diam. 65 débits nominal 25 m3/heure :	50.00 €
- pour un compteur diam. 80 débits nominal 40 m3/heure :	80.00 €
- pour un compteur diam. 100 débits nominal 60 m3/heure :	80.00 €

Indemnités dues par l'abonné pour :

- détérioration du compteur par non-respect des clauses d'entretien

- pour un compteur diam. de 15 à 20 :	90.00 €
- pour un compteur diam. de 25 à 32 :	180.00 €
- pour un compteur diam. de 40 à 50 :	300.00 €
- pour un compteur diam. de 60 à 80 :	900.00 €
- pour un compteur diam. 100 :	1 150.00 €

Délibération affichée le
20 décembre 2022

.../...

- + Indemnité de repose 35.00 €
 - fermeture et réouverture de branchement 35.00 €
 - pose, dépose ou repose de compteur 35.00 €
- Montant de l'intervention de vérification demandée par l'administré : 80.00 €
- Forfaits en cas de panne de compteur :
 - facturation moyenne des 2 dernières années
- * Si aucune référence de consommation n'existe sur l'année antérieure :
 - si jardin : 240 m3 / an
 - si pas de jardin : 120 m3 / an

Abonnement en cours d'année : partie fixe et forfait facturés au prorata du temps

- Accidents de règlement de la facture : pose d'un diaphragme limitant le débit d'eau (pour les abonnés jugés solvables)

ASSAINISSEMENT

- Prix du mètre cube assainissement : 2.95 €
- Assainissement seul (ressource en eau personnelle ou droit d'eau) : 250 m3/an
- Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) à compter du 1^{er} juillet 2012, pour tous les immeubles rejetant des eaux domestiques usées : montant forfaitaire de 1 300 € HT, appliqué de la façon suivante :
 - * maison individuelle : 1 300 € HT
 - * habitat groupé, lot de lotissement, immeuble collectif : 1 300 € HT par logement
 - * autres constructions : la participation demandée sera adaptée aux besoins en assainissement de l'opération, en fonction des éléments techniques fournis par le SMABLA et pour un montant maximum de 80 % du coût d'un assainissement autonome ou de l'installation nécessaire au traitement des effluents pour un industriel.

Le conseil municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

Décide d'appliquer les tarifs ci-dessus concernant la facturation eau et assainissement consommation 2023.

Pour extrait conforme :
Le Maire

